

1. Généralités

1.1. Ces conditions s'appliquent et font partie de toutes les offres et Contrats de Sunathome S.R.L. Dans ces conditions générales, on entend par:

1.1.1. **Client:** Quiconque qui, à titre professionnel ou non, acquiert ou utilise un ou plusieurs services et/ou produits de Sunathome S.R.L.;

1.1.2. **Services:** Toute prestation accomplie par Sunathome S.R.L. dans le cadre de son activité professionnelle, I, comme entre autres les conseils, l'installation et le montage, l'inspection, l'entretien, le test, le transport ou d'autres prestations;

1.1.3. **Sunathome S.R.L.:** La société Sunathome S.R.L., dont le siège est établi à 1852 Grimbergen, Evergemsesteenweg 79 et ayant comme numéro d'entreprise le 0803.567.695.;

1.1.4. **Contrat:** Tout contrat entre Sunathome S.R.L. et le Client relatif aux Produits et/ou Services;

1.1.5. **Produits:** Les choses qui sont offertes par Sunathome S.R.L. comme les panneaux solaires et onduleurs, constructions de support, châssis de fixation, systèmes distincts, matériaux (au sens le plus large du terme), pièces détachées, documentation et rapports, comme visé dans le Contrat;

1.1.6. **Réception provisoire:** Moment de l'ouvrage où l'installation est prête à être raccordée au réseau électrique;

1.1.7. **Réception définitive:** Moment où le client a signé le document de réception ou moment où l'ouvrage peut être considéré comme réceptionné comme décrit à l'article 6.1;

1.1.8. **Ouvrage:** La fourniture et/ou l'installation de Produits et/ou Services conformément au Contrat.

1.1.9. **Système:** Le système d'énergie solaire comme décrit de manière détaillée au Contrat.

1.1.10. **Business Days:** jours durant lesquels les banques sont ouvertes à Bruxelles.

1.2. Les dérogations à ces Conditions générales ne sont valables que si elles ont été convenues par écrit et seulement pour le Contrat relatif auquel elles ont été convenues.

2. Conclusion du Contrat

2.1. L'acceptation inconditionnelle par le Client de l'offre de Sunathome S.R.L. établit un contrat avec Sunathome S.R.L. de manière définitive et irrévocable.

L'offre faite par Sunathome S.R.L. n'est valable - sauf mention contraire dans l'offre - que pendant une période de 30 jours à compter de l'établissement de l'offre en question. Si le Client n'a pas accepté l'offre dans ce délai, l'offre ne sera plus valable et aucun Contrat ne pourra être conclu entre le client et Sunathome S.R.L. Il faut alors faire une nouvelle offre, que le Client doit accepter dans les 30 jours.

2.2. Un Contrat peut être conclu aussi bien par écrit qu'au moyen de formes électroniques de communication (e-mail, internet). Les fichiers électroniques de Sunathome S.R.L. valent comme preuves dans la mesure où la loi le permet.

Dans le cas d'un Contrat conclu à distance, le client dispose d'un délai de 14 jours à compter du jour de la conclusion du Contrat pour révoquer le contrat à distance concerné sans indication de motifs. Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit informer Sunathome S.R.L., établie à 1852

Grimbergen, Evergemsesteenweg 79, de sa décision d'exercer son droit de rétractation par courrier recommandé ou par e-mail à l'adresse info@sunathome.be. Pour respecter le délai de rétractation, il suffit que le Client envoie la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation. Pour ce faire, le client peut utiliser le formulaire de rétractation annexé, mais ce n'est pas obligatoire.

Dans la mesure où il existe un Contrat à distance, Sunathome S.R.L. n'exigera pas d'acompte ou de paiement intégral avant l'expiration du délai de rétractation susmentionné.

2.3. Le Contrat entre le Client et Sunathome S.R.L. se compose (1) de l'Offre signée par les deux parties et de ses annexes (2) des présentes Conditions générales signées par le Client.

2.4. Si après la signature de l'offre des modifications devaient être apportées au système ou à une quelconque partie de celui-ci, qui ne pouvaient être connues au moment de la conclusion du contrat, Sunathome S.R.L. aura le droit de suspendre les travaux jusqu'à ce que le Client ait marqué par écrit son accord pour payer les frais supplémentaires correspondants.

3. Prix et paiement

3.1. Les prix indiqués par Sunathome S.R.L. sont exprimés en euros et s'appliquent à l'Ouvrage spécifié dans l'offre définitive. La TVA due par le client est indiquée séparément. Les services qui sont portés en compte en régie ne sont pas compris dans les prix indiqués.

3.2. D'éventuelles contestations de factures doivent être portées à la connaissance de Sunathome S.R.L. par écrit au plus tard 14 jours après la date de la facture.

3.3. Le paiement des travaux est effectué comme suit,

- Paiement de 30% à la confirmation finale de la commande par Sunathome S.R.L.;
- Paiement de 50% à la livraison des panneaux solaires sur le chantier;
- Paiement de 20% à Réception Définitive de l'Ouvrage;

Toutes les factures de Sunathome B.V. sont payables dans les 15 jours suivant la date de la facture par virement au numéro de compte de Sunathome S.R.L. BE41 1030 8514 0810. Les paiements en espèces ne sont pas acceptés;

Si Sunathome S.R.L. n'a pas reçu de paiement dans les 15 jours suivant la date de la facture, elle enverra un premier rappel conformément à l'article XIX.2 du CDE. Dans ce cas, le Client sera sommé par lettre recommandée de procéder au paiement du montant principal de la facture impayée, le délai de paiement expirant après quatorze jours calendrier, à compter du troisième jour ouvrable suivant l'envoi du rappel en question.

Si Sunathome S.R.L. n'a pas reçu le paiement du montant principal de la facture après le premier rappel susmentionné, elle procédera à envoyer une première mise en demeure qui donnera lieu au paiement d'intérêts de retard (conformément à l'article 5 de la Loi du 2/08/2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales) ainsi qu'à une clause pénale conformément à l'article XIX.4 CDE, le délai de paiement arrivant également à échéance après un délai de 14 jours calendrier qui prend cours le troisième jour ouvrable suivant l'envoi de la mise en demeure concernée.

Dans le cas où Sunathome S.R.L. serait obligée de payer des montants au Client, la même règle d'indemnisation et d'intérêts s'applique en faveur du Client et à charge de Sunathome S.R.L..

4. Exécution du contrat (en ce compris travaux supplémentaires/supprimés)

4.1. Sunathome S.R.L. exécutera l'Ouvrage tel que prévu dans le Contrat conclu entre les parties. Sunathome S.R.L. peut adapter l'exécution des travaux si cela permet d'améliorer l'efficacité, la sécurité et la durabilité des Services et Produits sans affecter la puissance (Wc) délivrée.

4.2. Sunathome S.R.L. est autorisée à engager des sous-traitants (par exemple des installateurs) pour l'exécution de l'Ouvrage.

4.3. L'Ouvrage sera exécuté dans le délai de livraison et d'exécution convenu dans l'Offre. En cas de retard d'exécution, le Client devra préalablement mettre en demeure Sunathome S.R.L. par lettre recommandée et la sommer de respecter le délai d'exécution. Ensuite, Sunathome S.R.L. informera le Client des raisons du retard et lui proposera un nouveau délai d'exécution. Sunathome S.R.L. sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 25 EUR par jour ouvrable de retard, à compter de la date de la mise en demeure recommandée, à l'exclusion de toute autre indemnité et avec un maximum de 5% du prix total convenu contractuellement. Le délai d'exécution / ou de livraison est en tout état de cause prolongé de la période pendant laquelle l'exécution de l'Ouvrage a été entravée par les actes ou omissions du Client.

4.4. Toutes les indications de Sunathome S.R.L. concernant les nombres, les tailles, les poids et/ou les autres indications des Produits et/ou des Services ont été faites avec soin. Toutefois, Sunathome S.R.L. ne garantit pas qu'il n'y aura pas d'écarts.

4.5. Les travaux supplémentaires, s'ils ont été convenus, sont fixés par écrit lors de la commande ou avant, sauf en cas d'urgence. L'absence d'approbation écrite du Client de l'exécution de travaux supplémentaires ne porte pas préjudice aux droits de Sunathome S.R.L. de porter en compte les travaux supplémentaires. Sunathome S.R.L. pourra toujours porter en compte les travaux supplémentaires au Client pour autant qu'elle puisse démontrer que les travaux étaient nécessaires ou faisaient suite à une modification de l'Ouvrage par le Client.

4.6. Après réception d'une demande de prix du Client pour un Système, Sunathome S.R.L. procédera à une inspection visuelle de l'extérieur de la toiture afin de s'assurer que la couverture de la toiture est d'une qualité suffisante pour installer le Système. Sunathome S.R.L. et le Client prendront les accords nécessaires concernant les dommages éventuels constatés à la toiture au moment de l'inspection. Sunathome S.R.L. ne pourra être tenue pour responsable des éventuels dommages préexistants sur la toiture du Client.

4.7. Sunathome S.R.L. n'est pas responsable de la détermination de la capacité portante de la toiture. Si le Client n'est pas sûr de la capacité portante de la toiture, il doit effectuer une analyse complémentaire avant que Sunathome S.R.L. ne procède à l'installation. Sunathome S.R.L. peut, sans aucune reconnaissance de responsabilité, faire effectuer cette analyse par un tiers pour le compte du Client, les frais y afférents étant portés en compte.

4.8. Le client doit s'assurer que Sunathome S.R.L. dispose d'un accès suffisant à son toit pour effectuer les inspections et pour installer le Système.

4.9. Pour autant que de besoin, le client donnera à Sunathome S.R.L. un accès raisonnable à sa propriété afin d'effectuer, en particulier, des travaux d'installation électrique et d'accéder aux combles en vue d'effectuer des travaux liés au montage des modules et des systèmes électriques.

4.10. Avant le début des travaux, Sunathome S.R.L. et le Client feront une description de l'état de la toiture, y compris les dommages déjà constatés, et des locaux où les travaux seront effectués. Si les Parties ne sont pas d'accord sur cette description, Sunathome S.R.L. se réserve le droit de suspendre les travaux.

4.11. Dès le début et pendant toute la durée des travaux, le Client veillera au maintien de l'état de sa toiture au regard des besoins du Système, étant entendu que la toiture est toujours en bon état pour que les travaux prévus puissent être exécutés.

4.12. Sunathome S.R.L. exécutera tous ses travaux avec le professionnalisme et le soin nécessaires que l'on peut attendre d'un installateur professionnel de panneaux solaires photovoltaïques, qui possède toutes les qualifications, l'expérience et la compétence requises pour la conception, l'installation, la mise en service et le raccordement d'installations photovoltaïques. Sunathome S.R.L. accepte l'entière responsabilité de tout travail qui serait effectué par un sous-traitant, tout comme la société l'aurait fait si elle avait effectué le travail elle-même.

4.13. Sunathome S.R.L. se réserve le droit de remplacer tout Produit par un Produit équivalent, qui possède les mêmes caractéristiques essentielles que le Produit convenu dans le Contrat.

4.14. Après l'installation du Système, Sunathome S.R.L. laissera la propriété du Client et ses environs immédiats propres et libres de tout déchet.

4.15. Le client doit s'assurer que tous les travaux préparatoires susceptibles d'avoir un impact sur le bon fonctionnement de l'installation photovoltaïque soient enlevés avant l'exécution de l'installation PV. Ces travaux sont à la charge du client et ne peuvent être récupérés auprès de Sunathome S.R.L..

4.16. Dans le cadre de l'exécution des travaux, les dommages suivants peuvent survenir, compte tenu uniquement de la nature des travaux effectués:

- * ...
- *

Le Client déclare qu'il est informé du fait que de tels dommages minimes peuvent survenir à sa propriété pendant l'exécution des travaux. Il déclare également qu'il ne tiendra pas Sunathome S.R.L. pour responsable de tels dommages si aucune faute ne peut être reprochée à Sunathome S.R.L. à cet égard.

4.17. Si Sunathome S.R.L. estime que l'exécution des travaux ne peut pas être réalisée de manière sûre et responsable, Sunathome S.R.L. se réserve le droit de suspendre les travaux, jusqu'à ce qu'un environnement de travail sûr et conforme soit fourni par le Client.

4.18. Sunathome S.R.L. assiste le Client pour l'Étude de réseau et le raccordement au réseau. Le Client ne peut en aucune manière se soustraire à ses obligations ou réclamer des indemnités à Sunathome S.R.L. si le raccordement était retardé par la faute de l'exploitant du réseau.

5. Subsidés et permis

5.1 Le client est entièrement responsable de la demande et de l'obtention d'un financement, sous forme d'un prêt vert ou non. Sunathome S.R.L. s'engage à assister le Client dans le processus d'obtention du financement en ce sens qu'elle lui fournira les informations techniques nécessaires, pour autant qu'elles soient nécessaires à la demande et à l'obtention d'un financement et des mesures

de soutien. Toutefois, Sunathome S.R.L. ne peut en aucune manière être tenue responsable si le Client n'obtient pas de financement.

5.2 Le client est entièrement responsable de la demande et de l'obtention des subventions pour l'électricité verte ou respectueuse de l'environnement. Sunathome S.R.L. s'engage à assister le Client dans le processus d'obtention des subsides en ce sens qu'elle fournira les informations techniques nécessaires au Client, dans la mesure où elles sont nécessaires à la demande et à l'obtention des subventions pour l'électricité verte ou respectueuse de l'environnement. Toutefois, Sunathome S.R.L. ne peut en aucune manière être tenue responsable si le Client n'obtient pas de subsides. Sunathome S.R.L. ne garantit pas (1) qu'une subvention publique ou autre sera disponible ou (2) qu'une subvention disponible à la date du présent Contrat ou à toute autre date restera disponible à tout moment.

5.3 Le Client est responsable de l'obtention de tous les permis et de toutes les autres autorisations éventuelles qui peuvent être nécessaires pour l'installation du Système sur son toit, y compris toutes les servitudes qui peuvent être nécessaires à l'égard de la propriété d'un tiers afin d'accéder au toit du Client. Sunathome S.R.L. s'engage à assister le Client dans la procédure d'obtention des permis et autorisations susmentionnés en ce sens qu'elle fournira au Client les informations techniques nécessaires, dans la mesure où elles sont nécessaires à la demande et à l'obtention des permis et/ou autorisations nécessaires. Toutefois, Sunathome S.R.L. ne peut en aucune manière être tenue responsable si le Client n'obtient pas les permis et/ou autorisations nécessaires.

6. Livraison : Réception définitive

6.1. Réception définitive : L'Ouvrage est réceptionné définitivement lorsque le Client a signé un document de réception fourni à cette fin par Sunathome S.R.L.

6.2. L'Ouvrage est également considéré comme définitivement réceptionné:

- soit lorsque 5 Business Days se sont écoulés après que le Client ait reçu de Sunathome S.R.L. la communication que l'Ouvrage est achevé et que le Client a omis de réceptionner l'Ouvrage endéans ce délai ou de le protester par lettre recommandée;
- soit lorsque le Client utilise (à nouveau) l'Ouvrage, étant entendu que par la mise en service d'une partie de l'Ouvrage, cette partie est considérée comme réceptionnée, sauf si la conséquence liée à la mise en service (réception) n'est pas justifiée.
- soit, en cas de livraison de systèmes/matériels distincts, lorsque les Produits sont livrés à l'adresse convenue dans le Contrat.

6.3. Lorsque les parties ont convenu d'une date probable de livraison, l'Ouvrage est réceptionné à cette date ou vers cette date.

7. Propriété et risques

7.1. Peu importe la délivrance (réception) de fait, la propriété des Produits n'est transférée au Client qu'après qu'il ait entièrement payé tout ce dont il est redevable envers Sunathome S.R.L. en vertu du Contrat.

7.2. Les risques des Produits sont transférés au Client au moment où ceux-ci sont livrés au Client par Sunathome S.R.L.

8. Garantie,

8.1. Pour autant que Sunathome S.R.L. prévoit la vente et/ou la livraison de biens de consommation conformément à l'article 1649*bis* ancien C. civ., les dispositions de l'ancien Code civil, à savoir les articles 1649*bis* à 1649*nonies*, s'appliquent au Contrat conclu entre les parties, sans préjudice des dispositions suivantes.

Garantie sur les composants: La date d'entrée en vigueur de toutes les dispositions individuelles de garantie ci-dessous est fixée à la date à laquelle l'installation est prête à être raccordée au réseau électrique ou au système autonome. A cet effet, Sunathome S.R.L. établira un document et/ou l'enverra par courrier recommandé et/ou le remettra personnellement à l'acheteur de l'installation.

8.1.1. Une garantie de deux ans s'applique aux travaux réalisés par Sunathome S.R.L.

8.1.2. Objet de la garantie: cette garantie couvre le remplacement ou la réparation des composants, les heures de travail (démontage, envoi et réinstallation), les frais d'installation et de déplacement liés aux composants.

8.1.3. Cette garantie couvre également la gestion des garanties sur les pièces fournies par le fabricant.

8.1.4. Le Client ne peut faire valoir aucun droit à la garantie:

(i) dans les cas d'intempéries (grêle, foudre, tempête, inondation), de catastrophes naturelles, d'incendie ou de chute d'objets, pour autant que ces circonstances aient entraîné l'endommagement ou la destruction des composants livrés;

(ii) non-respect par le Client du conseil éventuellement donné par Sunathome S.R.L. concernant l'installation d'un paratonnerre.

8.1.5. Après la période de garantie de deux ans, la garantie fournie par Sunathome S.R.L. expire.

8.1.6. Pour autant que de besoin, Sunathome S.R.L. transférera au Client, à l'expiration de sa période de garantie de deux ans, tous ses droits que Sunathome S.R.L. peut faire valoir à l'encontre de tout fabricant des composants concernés. Dans la mesure où ils sont disponibles, Sunathome S.R.L. remettra au Client, exclusivement sur demande expresse de ce dernier, au moment de l'expiration de la période de garantie de Sunathome S.R.L., les certificats de garantie ou les déclarations de garantie du fabricant. En conséquence, après l'expiration de la période de garantie susvisée, telle que prévue par Sunathome S.R.L., le Client fera appel soit directement à la garantie fournie par le fabricant des composants concernés, soit au service de réparation de Sunathome S.R.L., qui procédera à la réparation ou au remplacement des composants défectueux aux conditions alors appliquées par Sunathome S.R.L.

8.1.7. Le remplacement ou la réparation de pièces dans le cadre de la garantie susmentionnée ne fait pas courir un nouveau délai de garantie de deux ans, sauf si le Client a acheté les pièces de rechange séparément auprès de Sunathome S.R.L.

8.1.8. Après le délai de garantie de deux ans tel que visé à l'alinéa 8.1.1 de cet article, Sunathome S.R.L. ne fournit plus d'autre garantie.

8.2. Garantie sur les panneaux

8.2.1. La garantie du produit couvre l'intégrité et le fonctionnement des panneaux solaires, comme spécifié par le fabricant.

8.2.2. La garantie de puissance couvre la conversion des rayons solaires en courant continu par le panneau solaire sur le long terme. Cette garantie est celle spécifiée par le fabricant.

8.2.3 La Garantie du Produit et la Garantie de Puissance sont accordées par le fabricant au Client.

8.3. Garantie sur les onduleurs

8.3.1 La garantie sur les onduleurs couvre l'intégrité et le fonctionnement des onduleurs, comme spécifié par le fabricant.

8.3.2. La garantie est accordée par le fabricant au Client.

8.4. La garantie visée aux paragraphes précédents devient caduque si

(a) des modifications ont été apportées aux Produits par d'autres que Sunathome S.R.L. après leur livraison et ces modifications ont fait que les Produits ne sont plus dans leur état fonctionnel d'origine;

(b) les Produits ont été installés ou utilisés de manière incompétente et/ou sans respecter les règles (légales) et les instructions d'utilisation applicables, sauf si l'installation a été effectuée par Sunathome S.R.L. elle-même et qu'il en résulte que les Produits ne sont plus dans leur état fonctionnel d'origine;

(c) un entretien périodique n'a pas été effectué pendant la période de garantie sur les Produits nécessitant un entretien, de sorte que les Produits ne sont plus dans leur état fonctionnel d'origine;

(d) les Produits ont été utilisés à d'autres fins que celles prévues dans les informations sur les produits et/ou dans l'Accord, de sorte que les Produits ne sont plus dans leur état fonctionnel d'origine;

8.5. Aucune garantie n'est donnée dans le cas de Services de consultation et/ou de conseil.

8.6. Il n'y a pas de garantie si la panne ou la destruction est la conséquence d'un cas de Force Majeure, soit des événements sur lesquels Sunathome S.R.L. n'a pas pu avoir d'influence comme, par exemple, mais de manière non-limitative: des émeutes, soulèvements (populaires), Tempêtes de grêle, Branches d'arbres, Incendies, Tremblements de terre et autres calamités externes.

9. Réclamations

10.1. Les réclamations doivent être formulées par écrit par le Client

10.2. Les réclamations ne suspendent pas les obligations du Client

10.3. Les frais exposés par le client pour des réclamations sont à sa charge

10. Droits de Propriété Intellectuelle (droits PI)

10.1. Tous les droits PI, en ce compris les droits d'auteur et les droits de brevet, sur les Produits et/ou Services appartiennent exclusivement à Sunathome S.R.L. et/ou à ces concédants de licence. Le Contrat avec le Client n'emporte pas cession d'un quelconque droit PI au Client.

10.2. La(les) publication(s) par le Client relative(s) aux Produits et/ou Services fournis par Sunathome S.R.L. n'est autorisée qu'après l'accord écrit préalable donné à cette fin par Sunathome S.R.L.

11. Force majeure

11.1. Si Sunathome S.R.L. n'est pas en mesure de remplir ses obligations envers le Client en raison d'un manquement qui ne lui est pas imputable ("force majeure"), ces obligations sont suspendues jusqu'au moment où Sunathome S.R.L. est encore en mesure de les remplir, sans que Sunathome S.R.L. ne soit en défaut quant au respect de ces obligations et sans que Sunathome S.R.L. ne soit redevable d'une quelconque indemnité.

11.2. Si la situation de force majeure a duré plus de deux mois après la période de livraison/exécution convenue, les deux parties ont le droit de résilier le Contrat en tout ou en partie par écrit sans être responsables envers l'autre partie des conséquences de cette résiliation. Dans ce cas, Sunathome S.R.L. conserve un droit au paiement des travaux réalisés et des livraisons effectuées jusqu'à ce moment-là.

12. Responsabilité, assurance et garantie

12.1 Sunathome S.R.L. est responsable de la réparation des vices cachés mineurs qui lui sont imputables conformément aux principes contenus dans les articles 1641 à 1649 de l'ancien Code civil.

Le client permet à Sunathome S.R.L. d'effectuer (ou de faire effectuer) un contrôle effectif des réclamations/défauts.

Les frais exposés par le Client pour l'inspection des défauts retenus par lui sont à sa charge.

12.2. Sunathome S.R.L. n'est pas responsable des dommages subséquents indirects ou directs subis par le Client (tels que la perte d'utilisation des biens, la perte de revenus, la perte de bénéfices ou les économies espérées) ou par des tiers engagés par le Client.

12.3. Sunathome S.R.L. ne sera jamais responsable si le dommage a été causé par des circonstances imputables au Client telles que (mais de manière non-limitative) la fourniture à Sunathome S.R.L. d'informations incorrectes et/ou incomplètes.

12.4. Sunathome S.R.L. garantit le Client contre les prétentions justifiées de tiers à la réparation de dommages dans la mesure où ceux-ci ont été causés par l'exécution de ses travaux et sont dus à la négligence, à l'imprudence ou à des agissements incorrects de Sunathome S.R.L. elle-même ou de ses subordonnés ou auxiliaires engagés par elle, tels que les installateurs.

12.5. Sunathome S.R.L. souscrita et maintiendra en vigueur les assurances nécessaires exigées par la loi et assurera tous ses biens sur le site, ainsi que tous ses travailleurs et les risques respectifs qu'ils encourent du fait de l'exécution des travaux dans le cadre du présent Contrat, en fournissant une couverture d'assurance appropriée, qui, en termes de responsabilité, couvrira un montant allant jusqu'à 1.000.000 EUR par sinistre.

13. Suspension, résiliation et dissolution, Annulation

13.1. En cas de faillite et/ou de cessation de paiement (provisoire) de Sunathome S.R.L., tous les Contrats avec le Client seront résiliés de plein droit.

13.2. Si l'une des Parties ne remplit pas correctement une obligation découlant du contrat ou ne le fait pas dans un délai déterminé ou en temps opportun, la partie non défaillante a le droit, sans

intervention judiciaire: (a) de suspendre l'exécution du Contrat jusqu'à ce que l'exécution (ultérieure) du Contrat soit suffisamment garantie; et/ou (b) de résilier le Contrat en tout ou en partie, sans préjudice du droit de la partie non défaillante à des dommages-intérêts.

13.4. Chaque partie a le droit de résilier le Contrat avant le commencement de l'Ouvrage par Sunathome S.R.L. Si ce droit est exercé, le Contrat sera considéré comme résilié unilatéralement. Dans ce cas, une indemnité de résiliation de 20 % du prix contractuel convenu sera due de plein droit et sans mise en demeure.

14. Transfert des droits

14.1. Sunathome S.R.L. est autorisée à transférer les droits et obligations définis dans le Contrat à des tiers sans que l'accord du Client soit nécessaire.

15. Dispositions finales

15.1. Le retard ou l'absence de réclamation par Sunathome S.R.L. d'une exécution stricte de la part du Client n'entraîne pas de renonciation au droit.

15.2. Si l'une des dispositions des présentes conditions générales s'avère nulle ou autrement non contraignante, toutes les autres dispositions restent applicables et la disposition concernée est appliquée de la manière la plus conforme à sa portée sans être en conflit avec la loi.

15.3. Le présent contrat est régi par le droit belge. En cas de litige éventuel, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable. S'il n'est pas possible de parvenir à un tel règlement dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification du litige à l'autre partie, les parties au présent Contrat soumettront le litige en question au tribunal compétent conformément à la législation applicable.

15.4. Aucune disposition du présent Contrat ne porte atteinte aux droits légaux du Client pour autant que la loi ne prévoit pas d'autres alternatives.

1. Généralités

1.1. Ces conditions s'appliquent et font partie de toutes les offres et Contrats de Sunathome S.R.L. Dans ces conditions générales, on entend par:

1.1.1. **Client:** Quiconque qui, à titre professionnel ou non, acquiert ou utilise un ou plusieurs services et/ou produits de Sunathome S.R.L.;

1.1.2. **Services:** Toute prestation accomplie par Sunathome S.R.L. dans le cadre de son activité professionnelle, I, comme entre autres les conseils, l'installation et le montage, l'inspection, l'entretien, le test, le transport ou d'autres prestations;

1.1.3. **Sunathome S.R.L.:** La société Sunathome S.R.L., dont le siège est établi à 1852 Grimbergen, Evergemsesteenweg 79 et ayant comme numéro d'entreprise le 0803.567.695.;

1.1.4. **Contrat:** Tout contrat entre Sunathome S.R.L. et le Client relatif aux Produits et/ou Services;

1.1.5. **Produits:** Les choses qui sont offertes par Sunathome S.R.L. comme entre autres les panneaux solaires et onduleurs, constructions de support, châssis de fixation, systèmes distincts, matériaux (au sens le plus large du terme), pièces détachées, documentation et rapports, comme visé dans le Contrat;

1.1.6. **Réception provisoire:** Moment de l'ouvrage où l'installation est prête à être raccordée au réseau électrique;

1.1.7. **Réception définitive:** Moment où le client a signé le document de réception ou moment où l'ouvrage peut être considéré comme réceptionné comme décrit à l'article 6.1;

1.1.8. **Ouvrage:** La fourniture et/ou l'installation de Produits et/ou Services conformément au Contrat.

1.1.9. **Système:** Le système d'énergie solaire comme décrit de manière détaillée au Contrat.

1.1.10. **Business Days:** Jours durant lesquels les banques sont ouvertes à Bruxelles.

1.2. L'applicabilité des conditions d'achat ou d'autres conditions du Client est expressément rejetée par la présente.

1.3. Les dérogations à ces Conditions générales ne sont valables que si elles ont été convenues par écrit et seulement pour le Contrat relatif auquel elles ont été convenues.

2. Conclusion du Contrat

2.1. L'acceptation inconditionnelle par le Client de l'offre de Sunathome S.R.L. établit un contrat avec Sunathome S.R.L. de manière définitive et irrévocable.

2.2. Un Contrat peut être conclu aussi bien par écrit qu'au moyen de formes électroniques de communication (e-mail, internet). Les fichiers électroniques de Sunathome S.R.L. valent comme preuves dans la mesure où la loi le permet.

L'offre faite par Sunathome S.R.L. n'est valable - sauf mention contraire dans l'offre - que pendant une période de 30 jours à compter de l'établissement de l'offre en question. Si le Client n'a pas accepté l'offre dans ce délai, l'offre ne sera plus valable et aucun Contrat ne pourra être conclu entre le client et Sunathome S.R.L. Il faut alors faire une nouvelle offre, que le Client doit accepter dans les 30 jours.

2.3. Le Contrat entre le Client et Sunathome S.R.L. se compose (1) de l'Offre signée par les deux parties et de ses annexes (2) des présentes Conditions générales signées par le Client

2.4. Si après la signature de l'offre des modifications devaient être apportées au système ou à une quelconque partie de celui-ci, lesquelles ne pouvaient être connues au moment de la conclusion du contrat, Sunathome S.R.L. aura le droit de suspendre les travaux jusqu'à ce que le Client ait marqué par écrit son accord pour payer les frais supplémentaires correspondants.

3. Prix et paiement

3.1. Les prix indiqués par Sunathome S.R.L. sont exprimés en euros et s'appliquent à l'Ouvrage spécifié dans l'offre définitive. La TVA due par le client est indiquée séparément. Les services qui sont portés en compte en régie ne sont pas compris dans les prix indiqués.

3.2. D'éventuelles contestations de factures doivent être portées à la connaissance de Sunathome S.R.L. par écrit au plus tard 14 jours après la date de la facture.

3.3. Le paiement des travaux est effectué comme suit,

- Paiement de 30% à la confirmation finale de la commande par Sunathome S.R.L.;
- Paiement de 50% à la livraison des panneaux solaires sur le chantier;
- Paiement de 20% à Réception Définitive de l'Ouvrage;

Toutes les factures de Sunathome B.V. sont payables dans les 15 jours suivant la date de la facture par virement au numéro de compte de Sunathome S.R.L. BE41 1030 8514 0810. Les paiements en espèces ne sont pas acceptés.

En cas de retard de paiement et donc à défaut de paiement dans les 15 jours après la date de la facture, des intérêts de retard conventionnels seront être dus, de plein droit et sans mise en demeure, sur le principal de la facture au taux d'intérêt repris à l'art. 5 de la loi du 02.08.2002 à partir de la date d'échéance de la facture. En outre, en cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 10 % du montant de la facture sera due de plein droit et sans mise en demeure, avec un minimum de 350 EUR et sans préjudice du droit de Sunathome S.R.L. de prouver son dommage plus élevé et sans préjudice d'éventuels frais de rappel et frais de justice.

3.4. En cas de livraison d'un autre type de module de qualité équivalente, Sunathome S.R.L. se réserve le droit d'ajuster le prix contractuel en proportion de l'augmentation de la puissance totale livrée sur la base du prix de Watt-crête précédemment convenu.

4. Exécution du contrat (en ce compris travaux supplémentaires/supprimés)

4.1. Sunathome S.R.L. exécutera l'Ouvrage tel que prévu dans le Contrat conclu entre les parties. Sunathome S.R.L. peut adapter l'exécution des travaux si cela permet d'améliorer l'efficacité, la sécurité et la durabilité des Services et Produits sans affecter la puissance (Wc) délivrée.

4.2. Sunathome S.R.L. est autorisée à engager des sous-traitants (par exemple des installateurs) pour l'exécution de l'Ouvrage.

4.3. Les délais d'exécution et de livraison figurant dans le Contrat ne sont que des délais indicatifs. Le simple dépassement de ces délais ne confère au Client aucun droit à indemnisation, pour autant que ce dépassement ne soit pas manifestement déraisonnable. Le délai en question est en tout état de cause prolongé de la période pendant laquelle l'exécution des travaux a été entravée par des actes ou des omissions du Client.

4.4. Toutes les indications de Sunathome S.R.L. concernant les nombres, les tailles, les poids et/ou les autres indications des Produits et/ou des Services ont été faites avec soin. Toutefois, Sunathome S.R.L. ne garantit pas qu'il n'y aura pas d'écarts.

4.5. Les travaux supplémentaires, s'ils ont été convenus, sont fixés par écrit lors de la commande ou avant, sauf en cas d'urgence. L'absence d'approbation écrite du Client de l'exécution de travaux supplémentaires ne porte pas préjudice aux droits de Sunathome S.R.L. de porter en compte les travaux supplémentaires. Sunathome S.R.L. pourra toujours porter en compte les travaux supplémentaires au Client pour autant qu'elle puisse démontrer que les travaux étaient nécessaires ou faisaient suite à une modification de l'Ouvrage par le Client.

4.6. Après réception d'une demande de prix du Client pour un Système, Sunathome S.R.L. procédera à une inspection visuelle de l'extérieur de la toiture afin de s'assurer que la couverture de la toiture est d'une qualité suffisante pour installer le Système. Sunathome S.R.L. et le Client prendront les accords nécessaires concernant les dommages éventuels constatés à la toiture au moment de l'inspection. Sunathome S.R.L. ne pourra être tenue pour responsable des éventuels dommages préexistants sur la toiture du Client.

4.6. Sunathome S.R.L. n'est pas responsable de la détermination de la capacité portante de la toiture. Si le Client n'est pas sûr de la capacité portante de la toiture, il doit effectuer une analyse complémentaire avant que Sunathome S.R.L. ne procède à l'installation du Système. Sunathome S.R.L. peut, sans aucune reconnaissance de responsabilité, faire effectuer cette analyse par un tiers pour le compte du Client, les frais y afférents étant portés en compte au Client.

4.7. Le client doit s'assurer que Sunathome S.R.L. dispose d'un accès suffisant à son toit pour effectuer les inspections et pour installer le Système.

4.8. Pour autant que de besoin, le client donnera à Sunathome S.R.L. un accès raisonnable à sa propriété afin d'effectuer, en particulier, des travaux d'installation électrique et d'accéder aux combles en vue d'effectuer des travaux liés au montage des modules et des systèmes électriques.

4.9. Avant le début des travaux, Sunathome S.R.L. et le Client feront une description contradictoire de l'état de la toiture, y compris les dommages déjà constatés, et des locaux où les travaux seront effectués. Si les Parties ne sont pas d'accord sur cette description, Sunathome S.R.L. se réserve le droit de suspendre les travaux.

4.10. Dès le début et pendant toute la durée des travaux, le Client veillera au maintien de l'état de sa toiture au regard des besoins du Système.

4.11. Sunathome S.R.L. exécutera tous ses travaux avec le professionnalisme et le soin nécessaires que l'on peut attendre d'un installateur professionnel de panneaux solaires photovoltaïques, qui possède toutes les qualifications, l'expérience et la compétence requises pour la conception, l'installation, la mise en service et le raccordement d'installations photovoltaïques. Sunathome S.R.L. accepte l'entière responsabilité de tout travail qui serait effectué par un sous-traitant, tout comme la société l'aurait fait si elle avait effectué le travail elle-même.

4.12. Sunathome S.R.L. se réserve le droit de remplacer tout produit par un produit équivalent.

4.13. Après l'installation du Système, Sunathome S.R.L. laissera la propriété du Client et ses environs immédiats propres et libres de tout déchet.

4.14. Le client doit s'assurer que tous les travaux préparatoires susceptibles d'avoir un impact sur le bon fonctionnement de l'installation photovoltaïque soient enlevés avant l'exécution de l'installation PV. Ces travaux sont à la charge du client et ne peuvent être récupérés auprès de Sunathome S.R.L..

4.15. Dans le cadre de l'exécution des travaux, les dommages suivants peuvent survenir, compte tenu uniquement de la nature des travaux effectués:

- * ...
- *

Le Client déclare qu'il est informé du fait que de tels dommages minimes peuvent survenir à sa propriété pendant l'exécution des travaux. Il déclare également qu'il ne tiendra pas Sunathome S.R.L. pour responsable de tels dommages si aucune faute ne peut être reprochée à Sunathome S.R.L. à cet égard.

4.16. Si Sunathome S.R.L. estime que l'exécution des travaux ne peut pas être réalisée de manière sûre et responsable, Sunathome S.R.L. se réserve le droit de suspendre les travaux jusqu'à ce qu'un environnement de travail sûr et conforme soit fourni par le Client.,.

4.17. Sunathome S.R.L. assiste le Client pour l'Étude de réseau et le raccordement au réseau. Le Client ne peut en aucune manière se soustraire à ses obligations ou réclamer des indemnités à Sunathome S.R.L. si le raccordement était retardé par la faute de l'exploitant du réseau.

5. Subsidés et permis

5.1 Le client est entièrement responsable de la demande et de l'obtention d'un financement, sous forme d'un prêt vert ou non. Sunathome S.R.L. s'engage à assister le Client dans le processus d'obtention du financement en ce sens qu'elle lui fournira les informations techniques nécessaires, pour autant qu'elles soient nécessaires à la demande et à l'obtention d'un financement et des mesures de soutien. Toutefois, Sunathome S.R.L. ne peut en aucune manière être tenue responsable si le Client n'obtient pas de financement.

5.2 Le client est entièrement responsable de la demande et de l'obtention des subventions pour l'électricité verte ou respectueuse de l'environnement. Sunathome S.R.L. s'engage à assister le Client dans le processus d'obtention des subsides en ce sens qu'elle fournira les informations techniques nécessaires au Client, dans la mesure où elles sont nécessaires à la demande et à l'obtention des subventions pour l'électricité verte ou respectueuse de l'environnement. Toutefois, Sunathome S.R.L. ne peut en aucune manière être tenue responsable si le Client n'obtient pas de subsides. Sunathome S.R.L. ne garantit pas (1) qu'une subvention publique ou autre sera disponible ou (2) qu'une subvention disponible à la date du présent Contrat ou à toute autre date restera disponible à tout moment.

5.3 Le Client est responsable de l'obtention de tous les permis et de toutes les autres autorisations éventuelles qui peuvent être nécessaires pour l'installation du Système sur son toit, y compris toutes les servitudes qui peuvent être nécessaires à l'égard de la propriété d'un tiers afin d'accéder au toit du Client. Sunathome S.R.L. s'engage à assister le Client dans la procédure d'obtention des permis et autorisations susmentionnés en ce sens qu'elle fournira au Client les informations techniques nécessaires, dans la mesure où elles sont nécessaires à la demande et à l'obtention des permis et/ou autorisations nécessaires. Toutefois, Sunathome S.R.L. ne peut en aucune manière être tenue responsable si le Client n'obtient pas les permis et/ou autorisations nécessaires.

6. Livraison : Réception définitive

6.1. Réception définitive : L'Ouvrage est réceptionné définitivement lorsque le Client a signé un document de réception fourni à cette fin par Sunathome S.R.L.

6.2. L'Ouvrage est également considéré comme définitivement réceptionné:

- soit lorsque 5 Business Days se sont écoulés après que le Client ait reçu de Sunathome S.R.L. la communication que l'Ouvrage est achevé et que le Client a omis de réceptionner l'Ouvrage endéans ce délai ou de le protester par lettre recommandée;

- soit lorsque le Client utilise (à nouveau) l'Ouvrage, étant entendu que par la mise en service d'une partie de l'Ouvrage, cette partie est considérée comme réceptionnée, sauf si la conséquence liée à la mise en service (réception) n'est pas justifiée.

- soit, en cas de livraison de systèmes/matériels distincts, lorsque les Produits sont livrés à l'adresse convenue dans le Contrat.

6.3. Lorsque les parties ont convenu d'une date probable de livraison, l'Ouvrage est réceptionné à cette date ou vers cette date.

7. Propriété et risques

7.1. Peu importe la délivrance (réception) de fait, la propriété des Produits n'est transférée au Client qu'après qu'il ait entièrement payé tout ce dont il est redevable envers Sunathome S.R.L. en vertu du Contrat.

7.2. Les risques des Produits sont transférés au Client au moment où ceux-ci sont livrés au Client par Sunathome S.R.L.

8. Réclamations

8.1. Les réclamations doivent être formulées par écrit par le Client

8.2. Les réclamations ne suspendent pas les obligations du Client

8.3. Les frais exposés par le client pour des réclamations sont à sa charge

9. Droits de Propriété Intellectuelle (droits PI)

9.1. Tous les droits PI, en ce compris les droits d'auteur et les droits de brevet, sur les Produits et/ou Services appartiennent exclusivement à Sunathome S.R.L. et/ou à ces concédants de licence. Le Contrat avec le Client n'empêche pas cession d'un quelconque droit PI au Client.

9.2. La(les) publication(s) par le Client relative(s) aux Produits et/ou Services fournis par Sunathome S.R.L. n'est autorisée qu'après l'accord écrit préalable donné à cette fin par Sunathome S.R.L.

9. Force majeure

9.1. Si Sunathome S.R.L. n'est pas en mesure de remplir ses obligations envers le Client en raison d'un manquement qui ne lui est pas imputable ("force majeure"), ces obligations sont suspendues jusqu'au moment où Sunathome S.R.L. est encore en mesure de les remplir, sans que Sunathome S.R.L. ne soit en défaut quant au respect de ces obligations et sans que Sunathome S.R.L. ne soit redevable d'une quelconque indemnité.

9.2. Si la situation de force majeure a duré plus de deux mois après la période de livraison/exécution convenue, les deux parties ont le droit de résilier le Contrat en tout ou en partie par écrit sans être responsables envers l'autre partie des conséquences de cette résiliation. Dans ce cas, Sunathome S.R.L. conserve un droit au paiement des travaux réalisés et des livraisons effectuées jusqu'à ce moment-là.

10. Responsabilité, assurance et garantie

10.1 Sunathome S.R.L. est responsable de la réparation des vices cachés mineurs qui lui sont imputables et qui apparaissent jusqu'à deux ans après la réception définitive, dans la mesure où le Client intente une action en justice dans les trois mois suivant la constatation des vices cachés mineurs.

Le client permet à Sunathome S.R.L. d'effectuer (ou de faire effectuer) un contrôle effectif des réclamations/défauts.

Les frais exposés par le Client pour l'inspection des défauts retenus par lui sont à sa charge.

10.2. Sunathome S.R.L. n'est pas responsable des dommages subséquents indirects ou directs subis par le Client (tels que la perte d'utilisation des biens, la perte de revenus, la perte de bénéfices ou les économies espérées) ou par des tiers engagés par le Client.

10.3. En tout état de cause, y compris en cas de réclamation jugée fondée, la responsabilité de Sunathome S.R.L. à l'égard du Client sera limitée au montant égal à la valeur de la facture du Produit et/ou de l'Ouvrage, ou d'une partie de ceux-ci, à l'origine du dommage, à l'exception des dommages corporels.

10.4. Sunathome S.R.L. ne sera jamais responsable si le dommage a été causé par des circonstances imputables au Client telles que (mais de manière non-limitative) la fourniture à Sunathome S.R.L. d'informations incorrectes et/ou incomplètes.

10.5. Sunathome S.R.L. garantit le Client contre les prétentions justifiées de tiers à la réparation de dommages dans la mesure où ceux-ci ont été causés par l'exécution de ses travaux et sont dus à la négligence, à l'imprudence ou à des agissements incorrects de Sunathome S.R.L. elle-même ou de ses subordonnés ou auxiliaires engagés par elle, tels que les installateurs.

10.6. Sunathome S.R.L. souscrita et maintiendra en vigueur les assurances nécessaires exigées par la loi et assurera tous ses biens sur le site, ainsi que tous ses travailleurs et les risques respectifs qu'ils encourent du fait de l'exécution des travaux dans le cadre du présent Contrat, en fournissant une couverture d'assurance appropriée, qui, en termes de responsabilité, couvrira un montant allant jusqu'à 1.000.000 EUR par sinistre.

11. Suspension, résiliation et dissolution, Annulation

11.1. En cas de faillite et/ou de cessation de paiement (provisoire) de Sunathome S.R.L., tous les Contrats avec le Client seront résiliés de plein droit.

11.2. Si l'une des Parties ne remplit pas correctement une obligation découlant du contrat ou ne le fait pas dans un délai déterminé ou en temps opportun, la partie non défaillante a le droit, sans intervention judiciaire: (a) de suspendre l'exécution du Contrat jusqu'à ce que l'exécution (ultérieure) du Contrat soit suffisamment garantie; et/ou (b) de résilier le Contrat en tout ou en partie, sans préjudice du droit de la partie non défaillante à des dommages-intérêts.

11.3. En cas de survenance d'un événement visé aux articles 12.1 ou 12.2, toutes les créances de Sunathome S.R.L. à l'égard du Client au titre de ce(s) Contrat(s) seront immédiatement et intégralement exigibles et Sunathome S.R.L. sera en droit de reprendre (ou de faire reprendre) les Produits concernés qui n'auraient pas déjà fait l'objet d'un transfert de propriété.

11.4. Chaque partie a le droit de résilier le Contrat avant le commencement de l'Ouvrage par Sunathome S.R.L. Si ce droit est exercé, le Contrat sera considéré comme résilié unilatéralement. Dans ce cas, une indemnité de résiliation de 20 % du prix contractuel convenu sera due de plein droit et sans mise en demeure.

11.5. L'article précédent ne s'applique pas lorsque des engagements d'achat non courants et/ou spécialisés ont été contractés par Sunathome S.R.L. pour les besoins de l'exécution du Contrat. Dans ce cas, le Client est également tenu de payer les achats non courants / spécialisés prévus par Sunathome S.R.L..

12. Transfert des droits

12.1. Sunathome S.R.L. est autorisée à transférer les droits et obligations définis dans le Contrat à des tiers sans que l'accord du Client soit nécessaire.

13. Dispositions finales

13.1. Le retard ou l'absence de réclamation par Sunathome S.R.L. d'une exécution stricte de la part du Client n'entraîne pas de renonciation au droit.

13.2. Si l'une des dispositions des présentes conditions générales s'avère nulle ou autrement non contraignante, toutes les autres dispositions restent applicables et la disposition concernée est appliquée de la manière la plus conforme à sa portée sans être en conflit avec la loi.

13.3. Le présent contrat est régi par le droit belge. En cas de litige éventuel, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable. S'il n'est pas possible de parvenir à un tel règlement dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification du litige à l'autre partie, les parties au présent Contrat soumettront le litige en question à la compétence exclusive du tribunal de Gand.

13.4. Aucune disposition du présent Contrat ne porte atteinte aux droits légaux du Client pour autant que la loi ne prévoit pas d'autres alternatives.

